

Festival sportif de mini soccer 2018

Mini soccer 2^e cycle (non mixte)

Jeudi 31 mai 2018 École secondaire Jean-Jacques Rousseau
et/ou Parc régional 640 et/ou parc Blainville



Attention! La rencontre sera annulée en cas de pluie diluvienne.

8h15 à 8h30	Arrivée des participants
8h30 à 8h45	Rencontre des entraîneurs obligatoires
9h00 à 13h45	Rencontre invitation de mini soccer
13h45	Remise des bannières et des certificats
14h00	Départ des participants

Limite d'inscription par école

La période d'inscription débutera 8 semaines avant la tenue du festival. La date limite pour inscrire vos équipes sera trois semaines avant le festival. À la date limite, les écoles seront facturées selon leur fiche d'inscription. Une diminution du nombre de participants ne modifiera pas la facturation. Limite de 2 équipes par école. Advenant qu'il reste de la place à combler à la date limite d'inscription, nous pourrions en accepter davantage. Par contre, s'il y a trop d'inscriptions, nous procéderons à une pige à la date limite d'inscription du 4 mai.

L'INSCRIPTION EST VALIDE SEULEMENT SUR LA RÉCEPTION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION AVEC LES NOMS DES PARTICIPANTS (AUCUNE RÉSERVATION POSSIBLE)

Horaire et remise des prix

Vous êtes attendus dès 8h15 et la remise des bannières se fera à 13h45 afin que chacun puisse retourner à son école à partir de 14h00.

IMPORTANT : nous vous prions de prendre connaissance de l'horaire lorsque sera disponible sur le site Internet et espérons que chaque équipe sera à l'heure pour le début de leurs parties.

Durée des parties

Les parties seront de 25 minutes, en temps continu, sans temps d'arrêt à la demie. Étant donné l'horaire chargé de la rencontre, il est important de respecter l'heure de début de chaque partie et l'heure indiquée pour la fin de la partie.

Surveillance, participation et respect des lieux

Comme à chacune de ces rencontres, nous invitons les jeunes participants à encourager leurs camarades lorsqu'ils ne jouent pas. La surveillance des élèves relève de l'adulte responsable de son équipe. Nous demandons de sensibiliser vos athlètes au respect des lieux et de laisser les aires propres après utilisation. **UN MINIMUM DE 1 ACCOMPAGNATEUR POUR 15 ÉLÈVES EST EXIGÉ**

Matériel

Vous devez prévoir un ballon par équipe de taille 4 ainsi que votre propre trousse de premiers soins. De plus, les souliers de soccer ainsi que les protèges tibia, bien que non obligatoires, sont fortement recommandés.

Repas

Étant donné que nous sommes sur des terrains extérieurs, il n'y aura aucun service de restauration sur place. Il faudra donc que chaque participant apporte son lunch (et collations) et qu'il veille à bien identifier son sac.

Participation

La participation est le but premier de cette rencontre. Nous souhaitons que chaque jeune y trouve du plaisir et que cela lui donne encore plus le goût d'être actif! Tous les participants sont gagnants!

Aucune compilation des résultats ne sera faite.

Cellulaire, tablette, jeux électroniques

Il est fortement recommandé aux responsables d'équipe d'inciter leurs participants à laisser les téléphones, jeux électroniques et autres instruments du genre à la maison afin d'éviter des désagréments éventuels.

Adresse des Terrains

École secondaire Jean-Jacques Rousseau, 2700 Jean-Charles Bonenfant, Boisbriand
Parc régional 640, Alexandre-Le-Grand, Boisbriand
Parc de Blainville, 22^e avenue Est, Blainville

Au plaisir de vous y retrouver!

Festival sportif de mini soccer extérieur (Équipe à 7 joueurs)

Règlements

Article 1 - Le but du jeu

Deux équipes se disputent un ballon sur une surface gazonnée, délimitée par des lignes. Chaque équipe essaie d'envoyer le ballon dans le but de l'équipe adverse et l'équipe adverse cherche à l'en empêcher.

Article 2 - Catégorie d'âge

La journée sera réservée aux élèves du 2e cycle (3e et 4e année)

Article 3 - Le terrain

Grandeur du terrain :

Longueur de 45 à 60 mètres

Largeur de 25 à 45 mètres

Article 4 - Les buts

Dimension des buts :

Largeur 5.5 m

Hauteur 1.8 m

Article 5 - Le ballon

Ballon No 4



(Chaque école doit apporter 1 ballon identifié par équipe. Ex : 4 équipes = 4 ballons)

Article 6 - Nombre de joueurs

Une équipe se compose de 7 joueurs dont un gardien de but. Les changements sont illimités. Ils sont effectués en cours de jeu en attendant toutefois que le joueur à remplacer soit sorti avant que son partenaire ne pénètre sur le terrain, la substitution doit se faire à la ligne centrale.

Article 7 - Durée du match

Le match sera d'une durée de 25 minutes consécutives sans arrêt et sans temps mort.

Article 8 - L'arbitrage

Un arbitre dirige le match. Il fait respecter les règles de jeu. Il signale le début du jeu ou les interruptions lorsque les règles de jeu ne sont pas respectées.

Article 9 - passe arrière

Le règlement de la passe arrière au gardien ne s'applique pas.

Article 10 - fautes et coups francs

Toutes les fautes sont sanctionnées par un coup franc direct. Toutes les fautes commises à l'intérieur de la surface de réparation adverse qui ne sont sanctionnées par un « penalty », seront des coups francs exécutés sur la ligne de la surface de réparation, au point le plus près où la faute a été commise.

Article 11 - remise en jeu

La distance de 6 mètres devra être respectée par les joueurs de l'équipe adverse sur toute remise en jeu (coups francs, corners, coup d'envoi, etc.).

Article 12 - hors-jeu

La règle du hors-jeu ne s'applique pas.

Article 13 - rentrée de touche

Une rentrée de touche qui n'est pas effectuée régulièrement sera reprise par la même équipe.

Article 14 - gardien de but

Le gardien de but n'est pas tenu de respecter la règle des six secondes dans la surface de réparation.